

Le présent communiqué n'est pas destiné à être publié, diffusé, transmis ou distribué directement ou indirectement aux États-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie, au Japon ou dans un quelconque pays dans lequel la publication, diffusion, transmission ou distribution du présent communiqué est illégale.



## COMMUNIQUE DE PRESSE

---

### Succès de l'émission obligataire de Tikehau Capital pour un montant de 500 millions d'euros à 7 ans

Paris, le 9 octobre 2019

Tikehau Capital annonce aujourd'hui avoir procédé avec succès au placement d'une émission obligataire d'un montant de 500 millions d'euros à échéance octobre 2026. Cette émission d'obligations « *senior unsecured* » est assortie d'un coupon fixe annuel de 2,25%. Les obligations ont fait l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur Euronext Paris avec un prospectus visé par l'Autorité des marchés financiers. Le règlement-livraison est prévu le 14 octobre 2019.

L'émission se situe dans la fourchette haute de l'objectif de 300 millions d'euros à 500 millions d'euros fixé initialement, et confirme la confiance portée dans la qualité de crédit de Tikehau Capital. L'émission a été placée auprès d'une base diversifiée d'une centaine d'investisseurs institutionnels, et a été souscrite à 70% par des investisseurs internationaux. Pour mémoire, l'agence de notation financière Fitch Ratings a attribué en janvier 2019 une notation Investment Grade (BBB-) à Tikehau Capital, assortie d'une perspective stable. Les obligations sont également notées BBB- par Fitch Ratings.

Le produit de cette émission sera utilisé pour les besoins généraux de Tikehau Capital, qui se réserve également la possibilité de rembourser des facilités de crédit existantes. Cette émission vient renforcer durablement les ressources financières du Groupe et allonger la maturité moyenne de sa dette.

#### Caractéristiques de l'émission obligataire :

<b>Montant total de l'émission</b>	<b>500 m€</b>
<b>Echéance</b>	<b>14 octobre 2026</b>
<b>Taux d'intérêt annuel</b>	<b>2,25%</b>
<b>Cotation</b>	<b>Euronext Paris</b>

Le placement obligataire a été mené par BNP Paribas et Société Générale en tant que *Global Coordinators* et *Joint Lead Managers*, ainsi que par Banca IMI S.p.A., Crédit Agricole Corporate and Investment Bank et UniCredit Bank AG en tant que *Joint Lead Managers*.

**A propos de Tikehau Capital :**

Tikehau Capital est un groupe de gestion d'actifs et d'investissement qui gère 23,4 milliards d'euros et dispose de 3,1 milliards d'euros de fonds propres (au 30 juin 2019). Le Groupe investit dans différentes classes d'actifs (dette privée, immobilier, *private equity*, stratégies liquides), notamment au travers de ses filiales de gestion d'actifs qui opèrent pour le compte d'acteurs institutionnels et privés. Contrôlé par son management, aux côtés de partenaires institutionnels de premier rang, Tikehau Capital compte plus de 480 collaborateurs (au 30 juin 2019) au sein de ses bureaux actuellement situés à Paris, Londres, Bruxelles, Madrid, Milan, Luxembourg, New York, Séoul, Singapour et Tokyo.

Tikehau Capital est coté sur le marché réglementé d'Euronext à Paris, Compartiment A (code ISIN : FR0013230612; Ticker: TKO.FP)

[www.tikehaucapital.com](http://www.tikehaucapital.com)

**Contacts Presse :**

Tikehau Capital : Julien Sanson – +33 1 40 06 18 40  
France - Image 7 : Grégoire Lucas & Florence Coupry – +33 1 53 70 74 70  
[press@tikehaucapital.com](mailto:press@tikehaucapital.com)

**Contact Actionnaires et Investisseurs :**

Louis Igonet – +33 1 40 06 11 11  
[shareholders@tikehaucapital.com](mailto:shareholders@tikehaucapital.com)

**AVERTISSEMENT :**

*Ce communiqué de presse est diffusé pour information seulement et il ne constitue ni une offre de vente ou de souscription de titres financiers ni une sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription de titres financiers dans une quelconque juridiction que ce soit. Les titres mentionnés dans le présent communiqué n'ont pas été et ne seront pas offerts dans le cadre d'une offre au public et aucun document relatif à cette opération ne sera distribué au public dans quelque juridiction que ce soit.*

*Ce communiqué de presse ne constitue pas une offre de titres aux États-Unis ou dans toute autre juridiction. Les titres ne peuvent être ni offerts, ni cédés aux États-Unis sans enregistrement ou exemption d'enregistrement conformément à l'U.S. Securities Act de 1933 tel que modifié (le « US Securities Act »). Tikehau Capital n'a pas l'intention d'enregistrer ces titres aux États-Unis ni de lancer une offre au public de ces titres aux États-Unis.*

*Le présent communiqué de presse ne constitue pas un prospectus au sens du Règlement (UE) 2017/1129 (le « Règlement Prospectus »).*

*Aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre des Obligations à des investisseurs de détail (retail investors) dans l'Espace Économique Européen. Pour les besoins du présent communiqué :*

- a) l'expression investisseur de détail (retail investor) désigne une personne entrant dans une (ou plusieurs) des catégories suivantes :
- i) un client de détail tel que défini au paragraphe (11) de l'article 4(1) de la Directive 2014/65/EU (telle qu'amendée, « MiFID II ») ; ou
  - ii) un client au sens de la Directive (UE) 2016/97 (telle qu'amendée, la « Directive sur la Distribution d'Assurances »), à condition que ce client n'entre pas dans la catégorie de client professionnel tel que définie au paragraphe (10) de l'article 4(1) de MiFID II ; ou
  - iii) une personne autre qu'un « investisseur qualifié » tel que défini par le Règlement Prospectus ; et
- b) l'expression « offre » inclut la communication de quelque manière et par quelque moyen que ce soit d'une information suffisante sur les termes de l'offre et des Obligations objet de l'offre afin de permettre à tout investisseur de décider d'acheter ou de souscrire des Obligations.

Par conséquent, aucun document d'informations clés (key information document) requis par le règlement (UE) 1286/2014 (tel qu'amendé, le « Règlement PRIIPs ») pour l'offre ou la vente des Obligations ou pour leur mise à disposition au profit d'investisseurs de détail dans l'Espace Économique Européen n'a été préparé et, ainsi, l'offre ou la vente d'Obligations ou leur mise à disposition au profit d'investisseurs de détail dans l'Espace Économique Européen pourrait constituer une violation du Règlement PRIIPs.

Le présent communiqué de presse ne constitue pas une offre de titres en France ni à l'étranger. Les obligations ont été et seront offertes et placées uniquement auprès d'investisseurs qualifiés, tels que définis à l'article 2(e) du Règlement Prospectus et conformément aux articles L.411-1 et L.411-2 du Code monétaire et financier tels que modifiés le cas échéant.

Le présent communiqué ne peut être diffusé auprès de personnes situées au Royaume-Uni que dans les circonstances où la section 21(1) du Financial Services and Markets Act 2000 ne s'applique pas.

La souscription ou l'achat de titres de Tikehau Capital peuvent faire l'objet dans certains pays de restrictions légales ou réglementaires spécifiques. Tikehau Capital n'assume aucune responsabilité au titre d'une violation par une quelconque personne de ces restrictions. La distribution du présent communiqué de presse dans certaines juridictions peut être limitée par la loi.